

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 01

BUDGET GENERAL 2007

FISCALITE DIRECTE

LOCALE

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter à la majorité des voix (4 voix "contre" : MM GRENIER, MOLINA, AOÏSI, Mme DHARREVILLE) les taux d'imposition de 2007 de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour un produit de 3.022.102 € :

- taxe d'habitation.....15,52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties.....24,62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties104,00 %

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 02

BUDGET GENERAL
SUBVENTIONS
COMMUNALES 2007

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la liste des subventions 2007 ainsi qu'il suit :

	Associations bénéficiaires	VOTE POUR 2007
--	-----------------------------------	---------------------------

C/6574 - SUBVENTION AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE

677.659

ASSOCIATIONS CULTURELLES	52.379
Animation, Lettres et Contes	400
Familles Rurales	610
Ecole Musicale Marguerittoise	23.000
Club Histoire et Archéologie de Marguerittes	305
La Souris à sa fenêtre	610
<i>Subvention exceptionnelle 2007</i>	<i>1.000</i>
La Traverse des Trois Margots	460
Les Amis de l'Olivier	460
Office Municipal de la Culture	25.000
Orchestre de chambre	230
J'Ecris ma Vie	152
Atelier de peinture et d'encadrement d'art	152

ASSOCIATIONS SPORTIVES		70.390
Club taurin La Bouvina		18 900
Club Sportif Marguerittois de handball		10 680
<i>subvention exceptionnelle 2007</i>		<i>4 000</i>
E.S.M. Football		7 630
Marguerittes Rugby Club		4 500
Ass Foulées Marguerittoises		3 050
Tennis Club Marguerittois		2 500
Judo Club Marguerittois		1 800
La Souleiado de Margarido		1 550
Marguerittes G.R.S.	<i>inscrite en subvention non affectée</i>	
Gymnastique Volontaire Claire Cour		700
Kick Boxing Club Marguerittois		650
Les Archers de Marguerittes		500
Vélo Club Marguerittois		460
Aïkido Marguerittes		460
Garrigue Balade et Randonnée		460
Gymnastique Rythmique Marguerittoise		460
Karaté Club Marguerittes		460
La Boule Marguerittoise		230
Subventions non affectées		11.400

ASSOCIATIONS SCOLAIRES		5 972
Coopérative scolaire maternelle De Marcieu		900
Coopérative scolaire maternelle Peyrouse		1.200
Coopérative scolaire élémentaire Peyrouse		2.120
OCCE coopérative scolaire maternelle Genestet		1.000
Association de parents d'élèves élémentaire		152
M.F.R. Marguerittes		600

ASSOCIATIONS DIVERSES		340 289
U.D.A.F.	rappel : 200 (délibération 01/2007)	
C.C.A.S. de Marguerittes		316.680
Amicale du Personnel communal		7.000
La Diane Marguerittoise		534
La Prévention Routière Comité 30		305
C.A.D.I.R. (Concours Résistance Déportation)		230
F.N.A.C.A.		170
U.N.C./U.N.C.A.F.N.		170
1798 ^{ème} section des Médaillés Militaires		170
Subventions non affectées (chantier Les Oliviers)		11.000
Subventions pour les façades		2.500
Divers (G.I.H.P.)		1.530

ASSOCIATIONS SOCIALES		8.698
Li Coute Negre		1.068
Amicales Rencontres		980
ARAM joueurs de boules des Arènes		150
Epice-Riz Social (financement 20 % d'un poste à temps complet)		6.500

E.S.C.A.L.		199.931
Soutien aux loisirs des 6/18 ans		120.000
soutien aux loisirs des 6/18 ans (rappel 2006 et prévision 2007)		14.000
Fonctionnement		39.505
C.L.S.H.		17.159
Subvention "emploi jeune" (2003 : 4.711) et (2004 : 4.711)		5.148
Point Ressource Emploi		2.574
Chantier "été"		1.545

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 03

BUDGET GENERAL
RECETTES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2007

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, par 23 voix "favorables", 4 voix "contre" (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI et Mme DHARREVILLE), les recettes de la section de fonctionnement du budget général 2007 sont approuvées par chapitre, pour un montant total de 7.932.289 €.

TOTAL RECETTES		
chapitre	libellés	montant
013	atténuation de charges	40.000
70	vente de produits, prest. de service	282.200
73	impôts et taxes	4.382.900
74	dotations, subv., participations	2.902.189
75	autres produits de gestion courante	100.000
77	produits exceptionnels	55.000
002	résultat de fonctionnement reporté	170.000
TOTAL GENERAL		7.932.289

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 04

BUDGET GENERAL
DEPENSES DE LA
SECTION DE
FONCTIONNEMENT 2007

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, par 23 voix "favorables" et 4 voix "contre" (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI et Mme DHARREVILLE), les dépenses de la section de fonctionnement du budget général 2007 sont approuvées par chapitre, pour un montant total de 7.932.289 €.

TOTAL DEPENSES		
chapitre	libellés	montant
011	charges à caractère général	1.623.740
012	charges de personnel	3.321.000
65	autres charges de gestion courante	1.171.889
66	charges financières	358.000
67	charges exceptionnelles	32.950
042	dotations aux amortissements	94.568
022	dépenses imprévues	35.636
023	virement à la section investissement	1.294.506
TOTAL GENERAL		7.932.289

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 05

BUDGET PRIMITIF 2007

AFFECTATION DU
RESULTAT 2006

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 23 voix "favorables" et 4 voix "contre" (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, Mme DHARREVILLE), décide de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2006 de la manière suivante :

- affectation en investissement : 1.749.928 €
- report en fonctionnement : 170.000 €

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 06

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2007 DE LA
M.G.T.O.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 15 juin 2005, le Conseil Municipal a pris un certain nombre de décisions afin de permettre le fonctionnement de la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier ; c'est ainsi qu'a été créé le budget annexe de la M.G.T.O.

Il convient donc de mettre en place le troisième budget de cet équipement.

Après délibération et par 23 voix "pour" et 4 voix "contre" (MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI et Mme DHARREVILLE), le budget primitif de la M.G.T.O., pour l'année 2007, est approuvé en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation, pour un total d'équilibre de 89.500 € :

SECTION D'EXPLOITATION

Total dépenses

- fluides..... 3.000
- achats produits pour vente..... 16.000
- fournitures administratives 1.000
- documentation / formation / divers..... 13.500
- déplacements 1.470
- postes / téléphone 1.500
- charges de personnel et frais assimilés..... 53.000
- charges exceptionnelles..... 30

Total général 89.500

Total recettes

- remboursement du personnel..... 28.500
- entrées et locations 5.000
- ventes de produits..... 11.000
- participation équilibre 45.000

Total général..... 89.500

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 07

**BUDGET PRIMITIF
ANNEXE 2007 DE LA
Z.A.C. DU T.E.C.**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'aménagement de la Z.A.C. I et II arrive à son terme puisque les travaux sont pratiquement terminés et les lots vendus. Il reste à enregistrer des ventes de lots non encaissées aujourd'hui.

Une extension "zone III" a été décidée fin 2006 ; cela consiste en la viabilisation d'une surface de 3 hectares environ destinée à accueillir quelques entreprises qui souhaitent s'implanter à Marguerittes. Le budget primitif 2007 inscrit les crédits correspondants.

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif de la Z.A.C. du T.E.C., pour l'année 2007, est approuvé en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total dépenses

C/6045 – commercialisation lots..... 15.000
C/6611 – intérêts des emprunts 45.000
C/678 – charges exceptionnelles..... 7.000
C/022 – dépenses imprévues..... 10.000
C/023 – virement en investissement.....680.000

Total général757.000

Total recettes

C/701.15 – vente de lots..... 188.000
C/701.15 – vente de lots zone III 569.000

Total général..... 757.000

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT**Total dépenses**

C/1641 – remboursement du capital..... 93.000
dépenses imprévues..... 8.000
C/21 – achat terrains zone III250.000
C/23 – raccordement 2 lots 10.000
C/23 – viabilisation zone III319.000

Total général680.000

Total recettes

C/021 – virement du fonctionnement 680.000

Total général..... 680.000

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 08

**REGIME INDEMNITAIRE
APPLICABLE AUX
AGENTS DE LA VILLE DE
MARGUERITTES**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE :

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée

ont fixé les modalités et les butoirs applicables en matière indemnitaire dans la fonction publique territoriale

- le décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié prévoit la possibilité d'attribuer une prime de service et de rendement (PSR) à certains agents relevant de la filière technique. Le montant de référence est fixé par arrêté ministériel.
- le décret n° 97-702 du 31 mai 1997 fixe le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,
- le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 prévoit la possibilité d'attribuer une Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques, dont le montant est fixé par arrêté ministériel,
- le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 fixe le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 fixe le nouveau régime indemnitaire des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) susceptibles d'être accordées aux personnels territoriaux,
- le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 prévoit la possibilité d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents occupant certains emplois administratifs et techniques, dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

-

le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 fixe le régime des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) susceptibles d'être allouées à certains personnels territoriaux, dont le montant de référence est fixé par arrêté ministériel,

- le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 prévoit la possibilité d'attribuer une Indemnité Spécifique de Service (ISS) à certains agents relevant de la filière technique. Le montant de référence est fixé par arrêté ministériel,
- le décret n° 2002-1105 du 30 août 2002 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité forfaitaire représentative de sujétion à certains agents relevant de la filière sanitaire et sociale,
- le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité d'astreinte à certains agents relevant de la filière technique,
- le décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité mensuelle de fonction aux agents relevant de la filière police.

IL PROPOSE :

d'appliquer ce régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires, relevant du droit public, employés au minimum sur un mi-temps, au prorata temporis du temps de travail, à l'exclusion :

- des agents non titulaires recrutés pour assurer des besoins occasionnels, des remplacements qui sont de façon certaine dans une situation différente des agents recrutés sur des emplois permanents,
- des agents employés au maximum sur un mi-temps et la prise en compte au prorata temporis pour les autres agents non titulaires à temps non complet.

① INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS (IEM)

L'IEM est instaurée au profit des agents selon des critères d'attribution relatifs à l'encadrement.

Grades	montants annuels de référence (arrêté du 26 décembre 1997)	Coefficient maximal de modulation
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	1.372,04 €	3
Adjoint administratif	1.173,86 €	3
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise, agent de maîtrise qualifié et agent de maîtrise principal	1.158,61 €	3
Agent technique principal et agent technique en chef	1.158,61 €	3
Agent technique et agent technique qualifié	1.143,37 €	3
Agent des services techniques	1.147,37 €	3

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les montants mensuels (tableau ci-dessus) peuvent être affectés individuellement par le Maire en fonction des critères d'encadrement composés des cinq éléments d'appréciation mensuelle suivants :

- niveau d'encadrement,
- animation régulière des équipes,
- initiatives (règlement des problèmes),
- disponibilité régulière hors des heures de service (réunions, ...),
- considération des résultats.

L'IEM est cumulable pour un même agent avec l'IAT ou l'IFTS.

② INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

L'IAT est instaurée au profit des agents selon des critères d'attribution relatifs à la manière de servir et à l'ancienneté.

Grades	montants annuels de référence 1 ^{er} juillet 2006 *	Coefficient maximal de modulation
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial jusqu'au 7 ^{ème} échelon	571,90 €	8
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	456,27 €	8
Adjoint administratif	451,06 €	8
Agent administratif qualifié	436,48 €	8
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise qualifié	462,52 €	8
Agent de maîtrise	456,27 €	8
Agent technique principal	456,27 €	8
Agent technique qualifié	451,06 €	8
Agent des services techniques	436,48 €	8
FILIERE POLICE		
Brigadier chef principal	462,52 €	8
Brigadier chef de police	456,27 €	8
Gardien principal de police municipale	451,06 €	8
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	451,06 €	8
A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe	436,48 €	8

CRITERES D'ATTRIBUTION

L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité (tableau ci-dessus) est modulée par le Maire par rapport à :

- la manière de servir composée de quatre critères :
 - ponctualité, disponibilité,
 - résultat du travail rendu,
 - sens du service public,
 - connaissances professionnelles,
- l'ancienneté (à partir de la 11^{ème} année de présence dans les effectifs de la commune de Marguerittes au 2 janvier de l'année considérée) ; les montants seront considérés selon les tranches suivantes :
 - plus de 10 ans,
 - plus de 15 ans,
 - plus de 20 ans,
 - plus de 25 ans,
 - plus de 30 ans.

L'indemnité d'administration et de technicité est exclusive de toute indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, de quelque nature que ce soit.

③ INDEMNITE FORFAITAIRE DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)

Est instituée au profit des agents exclus réglementairement du bénéfice des IHTS, selon les modalités et dans les limites suivantes :

Grades	montants annuels de référence 1 ^{er} juillet 2006 * (B)	Coefficient maximal de modulation (C)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché	1.047,98 €	8
FILIERE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1.047,98 €	8

* actualisés au 1^{er} juillet 2006 : les montants de référence sont indexés sur la valeur du point.

Les taux moyens pourront être affectés individuellement par le Maire d'un coefficient multiplicateur maximal de 8 en considération du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions auxquelles le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

④ PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT

Est instaurée au profit des agents de la filière technique, dans les conditions fixées ci-dessous :

Grades	Taux moyen applicable par grade (arrêté du 5 janvier 1972 modifié) (B)
Technicien supérieur chef	5 % du TBMG
Contrôleur principal	10 % du TBMG
Contrôleur	8 % du TBMG

L'autorité peut librement moduler le montant mensuel de l'indemnité. Le montant individuel déterminé par le Maire ne peut excéder annuellement le double du taux moyen.

⑤ INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Est instaurée au profit des agents de la filière technique, dans les conditions fixées ci-dessous :

Le taux moyen annuel est égal au produit suivant :

taux de base x coefficient de modulation départemental x coefficient applicable au grade.

Le taux de base fixé réglementairement est égal à (arrêté du 29 novembre 2006) :

- **356,63 €** pour les grades autres qu'ingénieurs en chef de classe exceptionnelle

Le coefficient de modulation départemental = **0,85 dans le Gard** (arrêté du 29 novembre 2006).

Le coefficient applicable au grade est fixé réglementairement comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Grades	Coefficient applicable au grade
Technicien supérieur chef	16
Technicien supérieur principal	16
Technicien supérieur	10,50
Contrôleur chef	16
Contrôleur principal	16
Contrôleur	7,50

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe du versement de la prime en appliquant un taux individuel maximum à chaque grade comme suit :

Grades	Taux moyen annuel affecté du coefficient départemental de 0,85 (B)
Technicien supérieur chef	4.848,81 €
Contrôleur principal Contrôleur	4.848,41 € 2.272,88 €

Le Maire peut librement moduler le montant individuel de l'indemnité.

Les taux plafonds individuels* sont fixés réglementairement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Grades	Taux plafond individuel en pourcentage
Technicien supérieur chef	110 %
Technicien supérieur principal	110 %
Technicien supérieur	110 %
Contrôleur chef	
Contrôleur principal	110 %
Contrôleur	110 %

L'indemnité spécifique de service est cumulable pour un même agent avec la prime de service et de rendement.

⑥ INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTIONS

Est instituée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois suivants, dans la limite énoncée ci-après :

Grades	Taux	Traitement global soumis à retenue
Cadre d'emplois des agents de police municipale 4 agents	18 %	75.139,00 €

L'autorité peut librement moduler le montant individuel de l'indemnité, en fonction de la manière de servir.

⑦ INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETION DES CONSEILLERS ET ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

Grades	Montant annuel de référence	Coefficient
Assistant socio-éducatif NT	950,00 €	2

Le Maire peut moduler cette indemnité en fonction des sujétions liées à l'emploi, les travaux supplémentaires, les responsabilités exercées et la manière de servir.

⑧ INDEMNITE D'ASTREINTE

Grades	Montant annuel de référence
Contrôleur principal de travaux (avis favorable du CTP)	34 x 12

⑨ INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

POUR TOUTES LES FILIERES :

Les emplois de catégorie C, ainsi que ceux de la catégorie B dont la rémunération est au plus égale à l'indice 380 brut, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, qui pourront donner lieu au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) dans les conditions prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, sont les suivants :

- agent des services techniques,
- agent technique,
- agent de maîtrise,
- agent administratif qualifié,
- adjoint administratif,
- rédacteur,
- A.T.S.E.M.,
- brigadier,
- gardien.

⑩ ABSENTEISME

Les primes ou indemnités seront partiellement ou totalement suspendues en cas d'arrêt maladie ordinaire de l'agent (sauf hospitalisation supérieure à trois jours), de congé longue maladie, de congé longue durée, de suspension pré-disciplinaire.

Le calcul se fera de la manière suivante :

- période de référence : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année,
- pas de minoration tant que les absences sus précisées sont inférieures à 8 jours,
- à partir du 8^{ème} jour (donc après 7 jours d'absence sus précisée), application d'une minoration de 1/30^{ème} par jour d'absence sus précisée.
- la minoration est faite mensuellement,
- si le mois suivant, aucune absence sus précisée n'est constatée, les primes et indemnités sont versées sans minoration,
- la remise à zéro du compte des 7 jours au-delà desquels la minoration s'applique, s'effectue le 1^{er} janvier de l'année.
- pour la seule année 2007, le calcul de l'absentéisme commencera à s'appliquer dès le 1^{er} avril ; à partir de 2008, ce calcul commencera dès le 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 23 voix "pour" et 4 abstentions (MM GRENIER, ALOÏSI, MOLINA, Mme DHARREVILLE), considérant le budget primitif 2007 :

DECIDE :

- **d'adopter ce régime indemnitaire à partir du 1^{er} janvier 2007 et le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **d'appliquer ce régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires en fonction du grade auquel ils appartiennent ainsi qu'aux agents non titulaires, relevant du droit public, employés au minimum sur un mi-temps, au prorata temporis du temps de travail, à l'exclusion :**
 - **des agents non titulaires recrutés pour assurer des besoins occasionnels, des remplacements qui sont de façon certaine dans une situation différente des agents recrutés sur des emplois permanents,**
 - **des agents employés au maximum sur un mi-temps et la prise en compte au prorata temporis pour les autres agents non titulaires à temps non complet.**
- **que la périodicité de versement des différentes primes et indemnités sera mensuelle,**

- **que la revalorisation des primes et indemnités sera automatique lors de l'augmentation de la valeur du point, sans nouvelle délibération,**
- **de la modification automatique en cas d'évolution du tableau des effectifs.**

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 09

CREATION DE POSTE

D'AGENT DE
REVITALISATION
RURALE

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité propose de renouveler, en 2007, le contrat de l'agent de revitalisation rurale tel qu'il a fonctionné en 2005 et en 2006. Cet emploi à temps non complet pour 14 heures par mois permet d'assurer des missions occasionnelles en matière de gestion des dossiers tels que ravalement de façades dans le centre ancien, assainissement autonome et divers.

Les caractéristiques de ce contrat sont inchangées :

- **création** d'un emploi d'agent de revitalisation rurale à temps non complet,
- **durée du contrat** : 3 mois à compter du 01 mars 2007 renouvelable, pour 3 mois supplémentaires, pour la période du 01 septembre 2007 jusqu'au 30 novembre 2007,
- **mission principale** : gestion des dossiers des demandes de subvention au titre du ravalement des façades dans le centre ancien, décomposée en trois phases :
 - 1 - instruction des dossiers de demandes,
 - 2 - déplacement sur le site,
 - 3 - en fin de travaux, vérification de la conformité des travaux effectués avec la demande.
- **durée des phases** : chaque phase représente une durée de 1 heure ; l'ensemble de la gestion d'un dossier, soit les 3 phases, représente un travail de 3 heures, sauf demande expresse écrite de la commune.
- **Rémunération** : le taux horaire est fixé à 18,17 euros brut soit 15 euros net et la rémunération correspondante sera réglée, après réalisation de chaque phase, sur présentation d'un état de service fait, à signer par l'agent. Les phases non effectuées ne seront pas payées.

- **Congés payés** : en fin de contrat, une indemnité compensatrice de congés payés, équivalente à 10 % du salaire brut perçu, sera versée à l'agent.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cette création de poste d'agent de revitalisation rurale, à temps non complet (14 heures par mois), pour une durée de trois mois, à compter du 01 mars 2007 jusqu'au 31 mai 2007 renouvelable pour 3 mois supplémentaires pour la période du 01 septembre 2007 au 30 novembre 2007.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 10

**CONTRAT D'ASSURANCE
CONTRE LES RISQUES
STATUTAIRES – CENTRE
DEPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Depuis plusieurs années, Marguerittes adhère au contrat groupe d'assurance géré par le Centre de Gestion ; son Président, par courrier du 12 mars 2007, a informé la commune que ce contrat arrivait à échéance le 31 décembre 2007. Par voie de conséquence, cette administration remettra ce contrat en concurrence, en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Si elle souhaite rejoindre le contrat groupe, la commune doit confier au Centre de Gestion, par délibération, le soin d'agir pour son compte

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de rejoindre le contrat d'assurance groupe géré par le Centre de Gestion du Gard,
- de charger le Centre de Gestion de souscrire pour son compte, des conventions d'assurance, auprès d'une société d'assurance agréée ; cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.
 - Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, disponibilité, invalidité

- **Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.**
- **Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.**
- **Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**
 - **Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2008,**
 - **Régime du contrat : capitalisation.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 11

TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL MAURICE LAURENT

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Municipalité souhaite apporter une modification aux tarifs de location de l'espace culturel Maurice LAURENT, fixés par délibération du Conseil Municipal le 16/12/2005. Ce changement concerne la création d'un tarif de location pour les résidents marguerittois.

	Délibération du 16/12/2005	proposition
LOCATIONS AUX ASSOCIATIONS		
Chèque de caution	500 euros	Sans changement
la 1 ^{ère} utilisation	gratuit	Sans changement
A partir de la 2 ^{ème} utilisation	130 euros	Sans changement
LOCATION AUX PARTICULIERS		
Chèque de caution	500 euros	Sans changement
A partir de la 1 ^{ère} utilisation	400 euros	Sans changement
Résidents marguerittois	Néant	200 euros
		CREATION

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cette modification relative aux tarifs de location de l'espace culturel Maurice LAURENT.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 12

MEDIATHEQUE
AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION DE
MANDAT SEGARD

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier reçu le 2 mars, la Segard a transmis en mairie un projet d'avenant à la convention de mandat du 13/04/2004 relative à l'étude et à la réalisation de la médiathèque.

1^{ère} modification (préambule) : enveloppe financière (hors imprévus et révision de prix)

- **initialement** : 1 630 000 euros ht, valeur mars 2004,
- **modification** : 1 650 000 euros ht, valeur février 2007.

2^{ème} modification (article 13.3.) : procédure en fonction du montant des marchés

- **initialement** : obligations de la Segard par rapport aux marchés supérieurs à 230 000 euros
- **modification** : abaissement de ce seuil à 210 000 euros
 - obligations de la Segard pour les marchés supérieurs à 210 000 euros :
 - transmission au représentant de l'Etat,
 - notification au co-contractant,
 - établissement d'un rapport conformément à l'article 79 du Code des Marchés Publics
 - obligations de la Segard pour les marchés inférieurs à 210 000 euros :
 - transmission à la commune d'un rapport sur le déroulement de la procédure

3^{ème} modification (article 19) : détermination du coût de l'ouvrage

- **initialement** : 2 043 025 euros ttc, valeur mars 2004,
- **modification** : 1 967 432,66 euros ttc, valeur février 2007.

4^{ème} modification (article 20) : rémunération de la société

- **initialement** : 1 630 000 X 5% = 81 500 euros ht
- **modification** : 1 571 287 X 5% = 78 564 euros ht

Tous les anciens articles de la convention de mandat du 13/04/2004, non modifiés par le présent avenant, demeurent applicables.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver ce projet d'avenant n°1 à la convention de mandat signée entre la ville et la Segard, le 13/04/2004 et,**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer les documents correspondants.**

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 13

CONVENTION TAURINE

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme chaque année, la Municipalité envisage de signer une nouvelle convention, avec le club taurin "La Bouvina" pour lui transférer l'organisation annuelle de ses manifestations taurines sur le territoire de Marguerittes. Cela concerne l'organisation et la prise en charge de toutes les courses taurines et manifestations qu'organisait habituellement la commune de Marguerittes, notamment :

- les courses des 13 juillet et des samedi, lundi et mardi de la fête fotive,
- 3 abrivados,
- 1 encierro
- Le paiement des manadiers, des raseteurs, de la FFCC, des prix et trophées taurins (dont la Marguerite d'Or), du docteur, des ambulances, des frais de billetterie, de buvette des arènes.

Le Conseil Municipal allouera une subvention à ce club taurin qui devra faire une demande préalable. Ce dernier aura la possibilité d'encaisser les droits d'entrées et la recette de la buvette des arènes ; de plus, il pourra faire appel aux sponsors.

Le protocole de remise des prix pour la finale de la Marguerite d'Or sera établi en accord avec le club taurin "La Bouvina" et la mairie de Marguerittes ; il devra y avoir, à cette manifestation, une peña.

.../...

Pour la fête votive, le club adressera une carte nominative gratuite aux conseillers municipaux et à leur conjoint ainsi qu'aux agents du service technique travaillant pendant cette fête pour assurer celle-ci.

La gratuité de l'entrée des courses du 13 juillet et du mardi de la fête votive (jour de la finale de la Marguerite d'Or) est maintenue.

Divers autres éléments apparaissent dans la convention :

- la commune se charge de la fourniture du matériel et de la fermeture des rues sur le parcours des abrivados et encierros,
- le club doit fournir son attestation d'assurance,
- le club, pour les besoins de l'organisation des manifestations taurines, objets de la présente, pourra accéder aux arènes municipales.

De plus, il est précisé que le club a ses propres activités et fournira, au début de chaque année le programme de ses manifestations associatives à l'attention de la Municipalité qui devra transmettre son avis pour permettre l'utilisation des arènes municipales.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer la convention correspondante.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 14

CONVENTION BUVETTE

FETE VOTIVE 2007

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Comme les autres années, la municipalité souhaite attribuer la gestion de la buvette pendant la fête votive de 2007. Pour tenir compte du bon résultat de 2006, malgré la défaillance d'un partenaire, il est proposé que cette convention soit signée entre la ville et le bar "Le Drop" (le preneur) avec les clauses suivantes :

- reversement à la ville de la somme de 3 000 € par le preneur,
 - 1 000 € avant le début de la fête votive,
 - 2 000 € dès la fin de cette fête.
- la plaque "licence 4" sera remise au preneur le 10 juillet 2007 et sera restituée le 06 août 2007, au plus tard,
- un jeu de clés sera remis au preneur par les services de la mairie et rendu en mairie en fin de convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le snack bar "Le Drop" relative à la gestion de la buvette pendant la fête votive 2007.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 15

GIRATOIRE DU CD 135

ET DE LA Z.A.C.

**CONVENTION AVEC LE
CONSEIL GENERAL DU**

GARD

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 14 février 2007, le Conseil Général du Gard a transmis en mairie le projet d'aménagement paysager du giratoire de la RD 135 et de la ZAC du TEC ainsi que le projet de convention de partenariat pour la maintenance de ce carrefour giratoire.

Le Conseil Général s'engage à réaliser, à ses frais l'aménagement initial paysager :

- travaux divers de façonnage et remodelage des terrains,
- apports de terre végétale,
- fournitures des plants et plantations,
- pose d'un système d'arrosage par goutte à goutte,
- entretien et garantie de reprise des plantations pour une durée de 17 mois,
- non compris vols ou dégradations de végétaux,
- entretien et maintenance du système d'arrosage pendant 17 mois.

La commune s'engage à :

- acheter ou louer et poser l'équipement de comptage d'eau,
- prolonger le réseau d'eau jusqu'au nouveau giratoire,
- fournir l'eau d'arrosage,
- entretien et maintenance de l'ensemble, après la garantie des 17 mois.

Cette convention, après signature sera valable pendant 3 ans et, ensuite, sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver cette convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 16

**AMENAGEMENT DU
PARC PERIURBAIN DE
PRADEN
DEMANDE DE
SUBVENTION**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Municipalité a regroupé sur le domaine de Praden, situé sur 12 hectares à l'est de Marguerittes, un certain nombre d'équipements publics utilisables soit par les associations, soit par les promeneurs.

Les derniers travaux réalisés sont la construction de deux logements de gardiens ainsi qu'un hangar technique qui précéderont d'autres ouvrages destinés à mettre plus encore ce site en valeur.

La prochaine tranche consistera en l'aménagement de ce parc périurbain (aire de loisirs et mobilier de mise en forme, accès et balisage lumineux) et est estimée à la somme de 358 800 euros ttc (300 000 ht).

Pour ce programme, la ville souhaite solliciter une inscription en subvention auprès des partenaires de la commune : Europe, Etat, Région et Département. Ce dernier pourrait accepter de voter une aide financière de 40 % dans le cadre du fonds départemental d'équipement et des fonds thématiques.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers d'inscription en subvention auprès des partenaires de la commune : Europe, Etat, Région et Département.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 17

BASSIN DE RETENTION

DE CAMISSON

DEMANDE DE

SUBVENTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 31 janvier 2007, le Conseil Municipal décidait d'approuver les travaux de réalisation du bassin d'orage dans le quartier de Camisson pour une dépense estimée à 180 000 euros en 2007.

Après contact avec les services de l'Etat, il nous a été conseillé de solliciter une subvention pour la totalité des travaux relatifs à cet important ouvrage destiné à protéger des inondations des zones actuellement habitées.

Il convient donc de transmettre la délibération complémentaire correspondante :

- coût des études : 26 910 €ttc
- coût des travaux : 671 375 €ttc
- total estimé à : 698 285 €ttc.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de solliciter auprès de tous les partenaires de la commune (Etat, Région, Département, syndicats) l'inscription de la totalité de ce programme en investissement, soit un montant total estimé à 583 850 €ht (698 850 €ttc).

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 18

**OFFRE D'ACHAT DE
DEUX PARCELLES
SITUEES EN
"GARRIGOTTE"**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur LAGET Serge, domicilié à Marguerittes, a transmis un courrier en mairie par lequel il propose à la commune d'acheter deux olivettes en production (olives Picholine) lui appartenant ; il précise qu'elles sont situées lieu-dit «Garrigottes», en limite avec Saint-Gervasy.

Les terrains ont les caractéristiques suivantes :

- BW n°29 – surface de 1 443 m²,
- BW n°33 – surface de 2 246 m².

Ce propriétaire a estimé la valeur de ces 2 terrains pour une contenance totale de 3 689 m² à la somme de 12 000 euros (soit 3,25 euros le m²).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide.

- **d'approuver l'acquisition de ces deux parcelles BW n° 29 et BW n° 33, pour une contenance totale de 3.689 m², situées lieu-dit "Garrigottes", pour le prix de 12.000 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant qui sera établi par l'étude de Maître FUMET.**

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 19

**DECLASSEMENT D'UNE
ANCIENNE VOIE "MAS
DE LAUNE"**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 31 janvier 2007, le Conseil Municipal décidait du classement de l'ancienne voie communale située "Mas de Laune", entre les parcelles cadastrées section AS n°117 et AS n°19, appartenant à la commune de Marguerittes.

L'article L.141.3 du Code de la voirie routière précise à son alinéa 2 que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Dans le cas précis, le cadastre montre bien que la voie s'arrête à la voie ferrée et n'a plus de continuité ; le déclassement ne porte donc pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver le déclassement de cette ancienne voie, dans le cadre de l'article L.141-3 alinéa 2 du Code de la voirie routière, c'est-à-dire sans organiser une enquête publique.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 20

**COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
TRANSFERTS DE
CHARGES
LUTTE CONTRE LA
POLLUTION DE L'AIR**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 22 février 2007 pour étudier la compétence "lutte contre la pollution de l'air", à la charge de Nîmes Métropole depuis 2006.

Seule la ville de Nîmes assurait une dépense de 15.830 euros à ce titre ; depuis la prise de compétence par la structure intercommunale, elle n'a plus à assurer cette dépense.

La CLETC a proposé de déduire, la somme de 15.830 euros, de l'attribution de compensation versée par Nîmes Métropole à la ville de Nîmes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges relatif à l'évaluation des transferts de charges induits par la prise de compétence "lutte contre la pollution de l'air" par Nîmes Métropole et annexé à la présente délibération.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 21

S.I.A.H.T.V.
GESTION DES FOSSES

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier reçu en mairie le 13 mars, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre informe la commune sur l'expérimentation de l'entretien des fossés qu'il a mis en place pour toutes les communes du syndicat.

Le but de cette expérience est de procéder à un entretien qui respecte l'environnement, la qualité de l'eau ainsi que le maintien des berges. La technique employée consiste à laisser une berge coupée à ras ainsi que les accotements et le lit du fossé. Une végétation de 40 à 50 cm de hauteur sera laissée sur l'autre berge. Ce mode d'entretien sera alterné chaque année.

Pour la commune de Marguerittes, 3 fossés sont concernés :

- lieu-dit « Massacan »
 - noté « 6 VIS » sur le plan
 - 320 mètres linéaires

- lieu-dit « Massacan »
 - noté « 23 MAR » sur le plan
 - 2280 mètres linéaires

- lieu-dit « mas de Beaulieu »
 - noté « 29 MAR » sur le plan
 - 280 mètres linéaires

.../...

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver ce plan de gestion ainsi mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Hautes Terres du Vistre.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 22

NOUVELLES ADHESIONS
AU SYNDICAT
D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DES COURS
D'EAU ET MILIEUX
AQUATIQUES DU GARD

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 12 mars 2007, Monsieur le Président délégué du Syndicat d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard a transmis en mairie sa décision d'accepter l'adhésion des communes et E.P.C.I. suivants :

- communauté de communes du pays Grand'Combien :
 - regroupant les communes de Branoux-les-Taillades, les Salles du Gardon, Sainte-Cécile d'Andorge, Portes (ainsi que Cendras, La Grand'Combe, Lamelouze, Laval-Pradel, La Vernarède ; ces dernières étant déjà membres du Syndicat) ;
- communauté de communes du Mont Bouquet :
 - regroupant les communes de Bouquet, Brouze-les-Alès, Les Plans, Saint-Just et Vacquières, Servas, Seynes ;
- le S.I.A.V.A. de Quissac :
 - regroupant les communes de Cannes-et-Clairan, Liouc, Orthoux-Sérignac, Sardan (ainsi que Crespian, Montmirat, Quissac, Sauve, Vic-le-Fesq ; ces dernières étant déjà membres du Syndicat) ;
- la commune de Bernis ;
- la commune de Générargues.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de ces collectivités sus-nommées;

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 23

DEMANDE EN REMISE
GRACIEUSE DES
MAJORATIONS ET
INTERETS DE RETARD

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 06 mars 2007, le trésorier transmet à la commune, **avec avis favorable**, la demande de remise gracieuse des pénalités appliquées à une famille marguerittoise qui, pour des raisons financières, n'a pas payé dans les délais. Les majorations et intérêts de retard s'élèvent à 223 euros.

Cela concerne les taxes d'urbanisme attachées à un permis de construire délivré en 2002.

Après délibération et à l'unanimité (1 abstention : M. ALOÏSI), le Conseil Municipal décide d'accorder une remise des majorations et intérêts de retard pour 223 €, compte tenu des motifs du demandeur.

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :

22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 24

CREANCES
IRRECOUVRABLES
ADMISSION EN NON
VALEUR

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur le Receveur Municipal a transmis en mairie, le 5 mars, un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 406,66 euros.

Ces impayés concernent 4 redevables considérés comme non solvables et pour une période allant de 2003 à 2005. La Trésorerie a bien précisé qu'elle a tenté, en vain, par tous les moyens mis à sa disposition d'obtenir les paiements correspondants.

Cette admission en non valeur est une dépense 2007 à imputer sur le budget général de la commune (article 654 - pertes sur créances irrécouvrables).

Après délibération et à l'unanimité (1 abstention : M. ALOÏSI), le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables, pour un montant total de 406.66 € (budget général 2007 – compte 654).

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 28 MARS 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

24

nombre de membres
absents représentés :

3

nombre de membres
absents non représentés :

2

date de la convocation :
22 MARS 2007

OBJET :

N° 2007 / 03 / 25

**PASSEPORTS ETE
JEUNES
EDITION 2007**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR, Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mmes Jacqueline BATTE, Brigitte AGUILA, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE, M. Sauveur VIDAL, Mmes Rollande SERYLO, Carole BOUDIN.

Membres absents excusés, représentés : M. Claude SCERRI (pouvoir à M. BELMONTE), Mme Nadège ARNAL (pouvoir à Mme GOMEZ), M. Gilbert GRIMAUD (pouvoir à M. MELEDER).

Membres absents non excusés, non représentés : Mmes Anne GUTHERZ, Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Municipalité propose, comme tous les ans, pendant 2007, de poursuivre l'action "Passeport Été Jeunes" aux 13 / 23 ans qui pourront donc bénéficier d'un large éventail d'activités culturelles et sportives, sur des lieux multiples afin de leur permettre de développer leur autonomie et leur mobilité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la mise en place de cette opération "Passeport Été Jeunes" – édition 2007,**
- **de signer la convention avec la Ville de Nîmes,**
- **de commander 150 passeports,**
- **d'instaurer la gratuité à la piscine de Marguerittes pour les titulaires du Passeport Été Jeunes 2007,**
- **de fixer le prix du Passeport Été Jeunes 2007 à 24,50 €.**

Pour le Maire et par délégation
D. BRUYERE
Adjoint au Maire